|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C17/12-F** |
| **14 mars 2017** |
| **Original: anglais** |
| Président du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG)  |
| rapport du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document contient le rapport du Président du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, conformément à la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 du Conseil, telle que révisée par le Conseil à sa session de 2016. Suite à donnerLe Conseil est invité **à approuver** le rapport.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*[Rapport du Secrétaire général](https://www.itu.int/md/S17-RCLCWGLANG7-C-0002/fr);* [*Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015)*;* *[Résolution 1372 du Conseil (Rév. 2016)](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0126/fr)* |

# 1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1.1 Le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues a tenu sa septième réunion le 1er février 2017 au siège de l'UIT, sous la présidence de M. Fayçal Bayouli (**Tunisie**).

1.2 Le Président du GTC-LANG a déclaré ouverte la réunion et, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués présents ainsi qu'à ceux qui participaient à distance, a donné la parole au Vice‑Secrétaire général de l'UIT, M. Malcolm Johnson, qui s'est exprimé au nom du Secrétaire général, en réaffirmant l'importance du GTC-LANG pour l'Union et ses membres. Il a pris acte de l'ordre du jour de la réunion et de la soumission du rapport du Secrétaire général par l'intermédiaire du GTC-LANG.

1.3 M. Johnson a brièvement exposé les travaux menés depuis la dernière session du Conseil sur les aspects multilingues des publications sur le site web.

1.4 Après avoir remercié M. Johnson pour son intervention ainsi que pour sa présence à la réunion, le Président a présenté le projet d'ordre du jour, qui a été adopté sans modification.

# 2 Rapport du Secrétaire général (Document GTC-LANG/7/2)

***• Evolution du budget affecté à la traduction des documents dans les six langues officielles de l'Union depuis 2010***

2.1 Le Document GTC-LANG/7/2 contient une annexe indiquant les chiffres comptabilisés pour la période 2010-2016. Le secrétariat a expliqué que, cette année, les chiffres communiqués correspondaient au coût global des services de traduction (c'est-à-dire qu'ils englobent toutes les tâches associées à la traduction telles que le traitement de texte, le contrôle des documents, la terminologie et les références, la publication sur le web, etc.). Il a été rappelé que la même importance continue d'être accordée aux six langues, comme en attestent les statistiques relatives au nombre de pages traduites dans chaque langue. En outre, il a été noté que des économies considérables avaient été réalisées au cours des six dernières années.

2.2 Le représentant du Canada a suggéré que les chiffres fournis concernant l'évolution du budget affecté à la traduction soient présentés de manière à faire ressortir la ventilation des coûts affectés à la traduction et aux services associés.

|  |
| --- |
| 2.3 *Le GTC-LANG a reconnu qu'il serait utile, dans les rapports futurs, de disposer d'une ventilation des données budgétaires pour les services de traduction concernant trois points, c'est‑à‑dire le coût de la traduction, le coût des services associés et le coût total, et a félicité le secrétariat pour l'excellent travail qu'il a accompli ainsi que pour les économies qui ont été réalisées.* |

***• Procédures adoptées par d'autres organisations internationales faisant partie ou non du système des Nations Unies et études comparatives sur les coûts de traduction***

2.4 Des activités d'analyse comparative sont régulièrement menées dans le cadre de deux instances interinstitutions importantes auxquelles participe activement l'UIT, à savoir la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP) et la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (JIAMCATT). L'UIT participe activement aux travaux de ces instances et est représentée au sein des trois principaux groupes de travail de l'IAMLADP et de sept de ses 10 groupes d'action.

2.5 En ce qui concerne l'interprétation, l'Accord à l'échelle du système régissant le recrutement des interprètes à court terme par les institutions du système des Nations Unies, signé par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des Nations Unies et l'AIIC (Association internationale des interprètes de conférence) sera renouvelé dans le courant de l'année, et l'UIT a participé activement aux négociations relatives à la reformulation de l'Accord, sous la direction du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM) de l'ONU. Certains participants ont demandé quels seraient les résultats escomptés de ces négociations. Le secrétariat a répondu qu'il n'était pas encore en mesure de rendre compte des résultats concrets des négociations, mais a fait savoir que l'objectif était d'essayer de réduire le coût global des services d'interprétation sur la base de la nouvelle configuration des réunions et de l'utilisation de nouvelles technologies. Les éléments essentiels du nouvel Accord seront brièvement présentés dans le prochain rapport.

|  |
| --- |
| 2.6 *Le GTC-LANG a demandé au secrétariat de suivre les incidences des résultats des négociations entre le CCS des Nations Unies et l'AIIC dans l'optique du budget opérationnel futur et de lui présenter un rapport à sa prochaine réunion.* |

***• Initiatives prises par le Secrétariat général et les trois Bureaux pour accroître les gains d'efficacité et les économies dans la mise en oeuvre de la Résolution 154 et de la Résolution 1372***

2.7 Le secrétariat a informé les membres qu'il avait pris trois initiatives en application de la Résolution 1372, qui pourraient conduire à des économies ainsi qu'à des gains d'efficacité et favoriser l'innovation.

2.8 Les membres ont été informés que le secrétariat avait engagé des négociations en ce qui concerne un nouveau Système de production de documents (DPS), en vue de l'acquisition d'un logiciel existant mis au point par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Vienne. Ce logiciel a dû être adapté afin de répondre aux besoins de l'UIT en termes de flux de documents et de publications. Cette adaptation a été effectuée en collaboration avec les parties intéressées et la mise en place devrait intervenir en 2017.

2.9 Le secrétariat a rendu compte des tests effectués afin de réduire le recours aux documents sur papier par les interprètes de l'UIT et a fait savoir que le Département des conférences et publications (C&P) devait poursuivre ses efforts avec les interprètes et les Bureaux afin de rechercher l'équilibre optimal en matière de pratiques "économes en papier".

2.10 Le département C&P a engagé des consultations avec d'autres organismes et les acteurs internes concernés, en vue de définir des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs, tant pour la traduction que pour l'interprétation. Le secrétariat a indiqué qu'il serait très reconnaissant aux membres du GTC-LANG de soumettre leurs commentaires ou contributions à cet égard.

|  |
| --- |
| 2.11 *Le GTC-LANG s'est félicité des efforts déployés pour rechercher les économies potentielles et des gains d'efficacité et favoriser l'innovation, afin de donner suite à la Résolution 1372, et a encouragé les membres du GTC-LANG à soumettre des contributions ainsi que leurs observations pour aider le secrétariat à définir des indicateurs de performance adaptés à la traduction et à l'interprétation.* |

***• Autres méthodes de traduction qui pourraient être adoptées par l'UIT***

2.12 Le secrétariat a informé les membres de l'examen actuel, par l'UIT, des fonctionnalités de la traduction assistée par ordinateur et de la traduction automatique. Il a été fait mention d'un système conçu en partenariat avec l'OMPI, pour permettre la traduction automatique de textes dans certaines langues. Le secrétariat a souligné qu'aucun organisme des Nations unies ne faisait largement appel à la traduction automatique pour l'essentiel de ses travaux. L'UIT suit attentivement les résultats de ce projet, conjointement avec l'OMPI.

2.13 Le secrétariat a fourni des renseignements sur la traduction des Recommandations soumises à la procédure AAP. Au cours de la période considérée, le TSB a demandé la traduction de sept Recommandations(191 pages en anglais) dans les cinq langues, conformément aux besoins expressément formulés par les membres et dans les limites des ressources budgétaires disponibles.

|  |
| --- |
| 2.14 *Le GTC-LANG a noté que tout devait être mis en oeuvre pour veiller à ce que le volume de pages convenu des Recommandations soumises à la procédure AAP (1 000 pages par exercice biennal) soit respecté et fasse l'objet de rapports périodiques. A cette fin, le**GTC-LANG a suggéré que le Conseil donne des instructions au TSB ainsi qu'au Secrétariat général, afin de prévoir la possibilité d'utiliser les économies réalisées au cours de l'exercice biennal précédent pour boucler le budget affecté à la traduction des Recommandations soumises à la procédure AAP, afin de respecter le volume convenu de 1 000 pages par exercice biennal.* |

2.15 A l'occasion d'ITU Telecom 2016, un projet pilote détaillé d'interprétation à distance a été mené à bien en anglais et en français. Les tests ont été effectués en partenariat avec une entreprise privée. Les résultats, aussi prometteurs soient-ils, n'ont pas été concluants en raison de défaillances en termes de délai de restitution du signal de retour et de qualité de la parole. En conséquence, le Département C&P ainsi que le Département des services informatiques (IS) procéderont à de nouveaux tests dans l'avenir, sur différents plates-formes et à l'aide de différentes technologies.

|  |
| --- |
| 2.16 *Le GTC-LANG s'est déclaré satisfait des efforts entrepris et a appuyé, étant donné que les résultats n'ont pas été concluants, la réalisation de tests supplémentaires concernant l'interprétation à distance.* |

2.17 Le secrétariat a ensuite informé les membres du projet pilote mis en oeuvre pour la traduction des pages web avec le concours de certaines administrations. Il s'est déclaré très satisfait de la coopération instaurée avec les Etats Membres concernés (Egypte, Chine et Argentine) et a souligné qu'il faudrait poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des traductions reçues, afin d'éviter que les services de traduction de l'UIT n'aient à traiter à nouveau ces textes, ce qui empêche la réalisation d'économies et retarde le processus.

|  |
| --- |
| 2.18 *Le GTC-LANG a exprimé sa reconnaissance aux Etats Membres concernés et, afin d'évaluer le rapport coût/efficacité et l'efficience de cette approche, a chargé le secrétariat de collaborer avec lesdits Etats Membres, afin de déterminer les efforts à entreprendre pour améliorer la qualité des traductions reçues, de façon à éviter que les services de traduction de l'UIT n'aient à traiter à nouveau ces textes.* |

***• Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des mesures et des principes adoptés par le Conseil à sa session de 2014 en ce qui concerne la traduction et l'interprétation***

2.19 Le secrétariat a assuré les membres qu'il prenait systématiquement en considération les mesures et les principes adoptés par le Conseil en ce qui concerne la traduction et l'interprétation comme référence pour la fourniture de services de traduction et d'interprétation pour les conférences, les réunions, les documents et les publications de l'UIT.

***• Utilisation des langues sur le site web de l'UIT***

2.20 Des chiffres actualisés sur la traduction de contenus du site web ont été présentés.Le secrétariat a rendu compte de mesures concrètes qui ont été prises afin de donner suite à la demande du Conseil figurant dans la [Résolution 1372 (Rév. 2016), par laquel](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0126/fr)le le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux étaient chargés "de faire rapport au GTC-LANG sur les mesures prises afin d'assurer dans le moyen terme sur le site web de l'UIT (i) une publication simultanée dans les six langues officielles des pages nouvelles ou modifiées et (ii) la disponibilité des mêmes caractéristiques techniques en termes de fonctionnalité et de navigation".

2.21 Suite à cette demande, il a été institué un Groupe ad hoc sur le site web multilingue de l'UIT, présidé par le Vice-Secrétaire général et composé de représentants des trois Secteurs, du Secrétariat général et d'autres fonctionnaires participant à l'élaboration des pages web; ce Groupe a adopté des mesures très concrètes relatives à la structure et au contrôle des publications de l'UIT sur le web, de façon à améliorer la gouvernance du web par l'UIT et à donner une série d'instructions bien précises à tous les rédacteurs web/auteurs de sites web de l'UIT pour accélérer le processus de traduction. On trouvera un exemple d'instructions de ce type dans l'Annexe du Document GTC‑LANG/7/2, qui contenait le texte des "Instructions à l'intention de tous les rédacteurs web/auteurs de sites web" (voir l'[Appendice](#Appendix)).

2.22 Le délégué de la Fédération de Russie a fait observer qu'il était difficile de naviguer sur le site web de l'UIT, notamment parce qu'il n'existe pas d'approche commune pour ce qui est de la liste des activités et publications de chaque Secteur, et a demandé que la structure du web soit réexaminée de manière à faciliter les recherches intuitives et à améliorer la convivialité.

|  |
| --- |
| 2.23 *Le GTC-LANG s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat et a salué l'engagement qu'il a pris en vue de donner suite rapidement à la demande du Conseil, et espère qu'un rapport sera établi sur la mise en oeuvre des mesures approuvées en vue d'améliorer la gouvernance du web par l'UIT, de réexaminer la structure du site web pour accélérer les recherches par les utilisateurs et d'accélérer le processus de traduction.* |

# 3 Contributions soumises par les membres (Document GTC-LANG/7/3)

3.1 Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document GTC-LANG/7/3, qui traite de la création d'un Comité de coordination de l'UIT pour le vocabulaire, en application de la [Résolution 67](http://www.itu.int/pub/T-RES-T.67-2016) (Rév. 2016) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, par laquelle le Conseil est invité à examiner la [Résolution 154](http://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, pour permettre la création d'un groupe de travail unique au sein de l'UIT, chargé d'examiner les questions ayant trait au vocabulaire et à l'utilisation des six langues de l'Union sur un pied d'égalité.

3.2 Dans sa contribution, qui a également été soumise au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), la Fédération de Russie a invité le Conseil de l'UIT à envisager la possibilité de consulter les Groupes consultatifs quant à la possibilité de créer une instance de travail unique, à savoir le Comité de coordination de l'UIT pour le vocabulaire (CCV de l'UIT), qui serait chargé, d'une part, d'examiner les questions ayant trait au vocabulaire dans l'intérêt des trois Secteurs de l'UIT, sur la base du CCV de l'UIT-R et du CCV de l'UIT‑T existants, et qui comprendrait des spécialistes du vocabulaire de l'UIT-D, et, d'autre part, d'envisager la possibilité d'un président unique pour le GTC-Lang/CCV de l'UIT.

|  |
| --- |
| 3.3 *Le GTC-LANG a souscrit à l'idée de créer une instance unique chargée d'examiner les questions ayant trait au vocabulaire au niveau de l'ensemble de l'UIT, instance qui devrait comprendre des représentants du secrétariat. En outre, il a estimé que le président de cette instance devrait être différent du président du GTC-LANG.* |

# 4 Autres questions

4.1 Le représentant de la Suisse a fait état d'un problème qu'a posé une traduction inexacte de la réponse officielle à une demande contenue dans une Lettre circulaire de l'UIT, et a demandé s'il serait possible que le secrétariat demande à l'Etat Membre d'approuver, dans un délai très court, la traduction de ces réponses. Le secrétariat a pris note du problème soulevé et est convenu qu'une solution se rapprochant des indications fournies pourrait être trouvée, mais qu'elle serait toujours limitée à ces cas exceptionnels.

4.2 Le délégué de l'Espagne a proposé un moyen permettant aux Etats Membres d'informer le secrétariat des anomalies éventuelles relevées sur une page web. Il a été souligné que chaque page comporte actuellement une possibilité de "faire remonter l'information".

# 5 Clôture de la réunion

5.1 Le Vice-Secrétaire général a remercié les participants d'avoir été sensibles aux efforts déployés par le secrétariat pour améliorer l'utilisation des six langues sur un pied d'égalité et les a assurés que les efforts se poursuivraient, afin que le rapport du Secrétaire général donne des informations plus détaillées. De plus, le Vice-Secrétaire général a souligné que l'équipe du secrétariat chargé du site web poursuivrait l'amélioration des pages du site web dans les six langues et veillerait à ce que, une fois que la qualité des traductions effectuées par les trois Etats Membres participant au projet pilote sera conforme aux normes nécessaires et permettra à l'Union de réaliser des économies, la participation au projet pilote relatif à la traduction des pages web soit ouverte à d'autres membres.

5.2 Le Président a exprimé sa reconnaissance au Chef du Département C&P ainsi qu'à son équipe, et au secrétariat de l'UIT dans son ensemble, pour l'excellent travail qui a été accompli et l'appui qui lui a été fourni ainsi qu'aux participants à la réunion; il a remercié tout particulièrement tous les participants pour leur participation active et constructive.

APPENDICE

Instructions à l'intention de tous les rédacteurs web /auteurs de sites web de l'UIT

Introduction:

Les instructions ci-dessous doivent impérativement être respectées par les fonctionnaires concernés de l'UIT lors de la création et de la tenue à jour d'une page web, d'un microsite[[1]](#footnote-1) ou d'un autre site web sous la marque "UIT". L'un des principaux objectifs des présentes instructions est de limiter, sur le site web "ITU.int", le nombre de pages/sites dont la multiplication est devenue impossible à gérer, ce qui a nui à la qualité, à l'homogénéité, à l'image de marque et au style. Les présentes instructions reposent sur le principe selon lequel le site web de l'UIT doit être cohérent et homogène pour tous les aspects du site, c'est-à-dire qu'il doit y avoir un seul et même site web pour une UIT unique.

L'objet des présentes instructions est d'assurer une parfaite concordance dans les trois principaux domaines ci-après:

1 création d'une page web;

2 multilinguisme appliqué au web;

3 processus de traduction.

# 1 Création d'une page web

Lors de la création d'une page web, l'auteur de la page web doit se poser la question élémentaire de savoir si une page web est nécessaire. A cet égard, il faut définir et adopter des critères précis permettant de décider de la création d'une page web, afin d'éviter la multiplication de pages web ou les doubles emplois avec les traductions existantes.

Qui peut créer une page web? [La définition des rôles et responsabilité a été établie et approuvée par le Comité de rédaction du site web de l'UIT en 2014 et peut être consultée sur l'Intranet de l'UIT.](https://intranet.itu.int/gs/spmd/web-guidelines/Pages/roles.aspx)

# 2 Contenus multilingues

a) Le multilinguisme devrait être pris en compte au stade de la conception d'un projet de site web et ne devrait pas être considéré comme un simple exercice de traduction.

b) Les bureaux responsables du contenu doivent s'assurer que leur site web est bien accessible dans les six langues officielles de l'Union et doivent savoir en particulier dans quel cas ils sont tenus de fournir les contenus dans les six langues. En ce qui concerne les pages régionales, les traductions devraient toujours être mises à disposition dans la langue officielle de l'ONU correspondant à la région concernée.

c) Un onglet de navigation linguistique doit être utilisé pour permettre aux utilisateurs de passer facilement d'une langue officielle à une autre.

d) Les liens doivent toujours mener à la langue qu'ils indiquent. Il n'est pas acceptable qu'un lien pointe vers une page dans une autre langue et que le message obtenu indique qu'elle n'a pas été traduite dans cette langue. Le lien devrait indiquer qu'il mène vers un document dans une autre langue.

e) Les contenus dynamiques et les contenus diffusés en continu provenant de flux RSS, de Twitter, etc. doivent faire l'objet d'un lien vers une page de niveau 2, pour indiquer que ces contenus sont présentés dans la langue dans laquelle ils ont été créés et qu'ils ne sont pas traduits.

f) Les pages web ne doivent jamais mélanger les langues et présenter des traductions différentes. Toutes les pages web doivent apparaître dans leur intégralité dans la langue sélectionnée par l'utilisateur.

g) Il faut veiller à ce que les acronymes utilisés le soient dans la langue appropriée.

h) Les bannières et les logos ne doivent pas contenir de lettres comme éléments de graphisme; de même, les éléments de graphisme ne doivent pas non plus être utilisés comme des lettres, car ils deviennent ainsi difficilement adaptables dans les langues.

i) Les traductions doivent se référer aux normes les plus élevées des langues officielles. Les traductions automatiques ou les traductions réalisées par des personnes n'ayant qu'une connaissance passive de la langue sont à éviter, pour le site web de l'UIT.

j) Lorsqu'ils rédigent un contenu, les auteurs doivent se conformer aux Guides stylistiques internes de l'UIT en ce qui concerne des questions telles que l'utilisation des majuscules, des acronymes, etc. La base de données terminologique de l'UIT "[TERMITE](http://www.itu.int/terminology)" doit constituer la norme pour la terminologie de l'UIT.

k) Les bas de page et les avertissements doivent être dans la langue officielle choisie.

l) Les pages de contact ou d'envoi de requêtes doivent être redirigées vers les bureaux concernés et indiquer la/les langue(s) dans laquelle/lesquelles ils opèrent.

m) Tous les contenus (relativement) statiques, tels que "A propos", "Biographies", "Domaines d'activité", "Bureaux régionaux", etc., doivent être disponibles dans les six langues sans exception.

n) Toutes les pages doivent contenir un lien permettant de retourner vers la page d'accueil de l'UIT dans chaque langue respective.

# 3 Processus de traduction

Instructions concernant la rédaction:

a) Le nombre de mots doit être limité à [330] par page web.

b) Tous les contenus de la page web doivent être accessibles pour la traduction (y compris les bannières, les logos et les diaporamas).

c) Toutes les images, tous les "labels" et tous les graphiques comportant un texte intégré au format image doivent être évités. Ces images ne peuvent être éditées afin d'en traduire le contenu.

d) Les pages web qui existent dans les six langues doivent être aussi stables que possible.

e) Les auteurs doivent éviter de créer des pages pour des contenus qui existent déjà sous la forme de documents (documents officiels, rapports, publications, etc.).

f) Un format de page unifié doit être utilisé chaque fois que cela est possible (commissions d'études, groupes d'action, ateliers et autres groupes, réunions ordinaires (GSS, Telecom, etc.)).

g) Des prévisions fiables concernant le travail doivent être établies (elles sont indispensables pour permettre au Conseil de s'acquitter de son mandat).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. A l'UIT, un microsite s'entend d'un site web créé spécialement pour une campagne, une manifestation ou une initiative donnée, qui n'est pas créé à l'aide du système CMS SharePoint de l'UIT et/ou intégré sur le site web de l'organisation, mais qui occupe une place à part. A titre d'exemple, on citera le [site web ITU150](http://itu150.org/home/), conçu en collaboration avec WordPress ou la [Commission sur le large bande](http://www.broadbandcommission.org/Pages/default.aspx), qui a été créé avec SharePoint, mais possède une identité et une adresse URL distinctes, bien qu'il ait été entièrement conçu et tenu à jour par l'équipe de l'UIT chargé de la rédaction du web. [↑](#footnote-ref-1)